

A noter :

Ces critères sont ceux des FONJEP Jeunesse & éducation populaire, dits «JEP».

Il existe d'autres «postes Fonjep» avec des variations de ces critères, et différents référents :

- Centres de ressources et d'information des bénévoles (DDVA au SDJES) ;
- Appui à la vie associative locale (DDVA au SDJES) ;
- Jeunes (SDJES) ;
- Cohésion sociale (DRAJES) ;
- Politique de la Ville (Délégué du Préfet).

L'association

Champ d'intervention

Agréée "Jeunesse & Education Populaire"

Agit principalement dans le champ JEP

Conditions de fonctionnement

Objectifs dépassant les intérêts de ses membres

Transparence financière et fonctionnement démocratique

Types d'associations

Notamment petites associations, au + 2 salariés et au - 5 bénévoles actifs / salarié

Place du financement FONJEP

Un besoin financier nouveau pour couvrir un temps de travail supplémentaire

Eviter cumul avec autres subventions BOP 163 (a minima sur le projet)

Engagement à solliciter la DD en amont si projet de modifier la mission ou le profil du poste subventionné

Légende

Critères d'objectifs de projet

Critères méthodologiques

Critères administratifs

Critères nationaux non prioritaires en Charente

Le projet

Domaine d'intervention

S'inscrit dans les priorités ministérielles nationales et régionales JEP

S'inscrit dans les priorités départementales JEP définies annuellement

Finalité

Qui permette la structuration d'un projet associatif dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire

Sur la base de constats étayés et argumentés

Avec un objectif de développement, défini et délimité dans le temps (3 ans)

Types d'actions

Amorçage, renforcement ou structuration d'un projet

Création de réseau, expérimentation, formation-action, création d'outils ou de services

Territoires

Notamment intervention dans territoires fragiles

Notamment actions au niveau infra-cantonal

Evaluation

Définition tangible des effets recherchés

Indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus

Le salarié

Activité générale

Chargé de la mise en oeuvre du projet associatif ou de son animation

Pas de production de biens et de services marchands

Profil sur la mission

Fonction de pilotage et coordination, agent de développement, expert, animateur spécialiste dans un domaine ou un public...

Adéquation profil de mission et qualification (expérience, diplômes)

Part financée par le FONJEP

+50% ETP : 1/2 ou 1
Unité de compte
50% ou - ETP : 1/2 UC

Fonjep ≥ 10% du salaire annuel brut

Autres aspects de rémunération

Rémunération en adéquation avec grilles convention collectives

Pas d'autre financement de cet emploi par l'Etat (pas d'emploi aidé)

Existence d'un financement pour le reste de la rémunération

Solutions envisagées pour la fin du financement FONJEP au terme des 3 ans